

AUX RÉSIDENTS RÉMUNÉRÉS PAR LE CIUSSS de la Capitale Nationale

Bonjour chers résidents,

Suite à l'entrée en vigueur de l'entente MSSS-FMRQ 2021-2028 la Lettre d'entente N° 3 prévoit la possibilité de prendre une journée de repos optionnel.

En effet, le médecin résident qui a à son horaire au moins douze (12) jours consécutifs de travail peut prendre une période de repos de l'horaire régulier de base après les sept (7) premiers jours de travail consécutifs. Les jours consécutifs de travail doivent comptabiliser en plus de l'horaire régulier de base, la garde en établissement, la garde de nuit en établissement et la garde à domicile.

Ces dispositions sont applicables dès à présent.

Voici les critères à respecter pour être admissible à un repos optionnel :

- Avoir 12 jours de travail consécutifs à son horaire, incluant les gardes à domicile, les gardes en établissement et les gardes de nuit en établissement;
- Tout type de congé survenant avant le repos demandé et situé dans la séquence des 12 jours consécutifs annule celle-ci, rendant le résident non admissible au congé de repos optionnel demandé.
- Le jour de repos est placé à la 8^{ème} journée de la séquence de 12 jours consécutifs. Cependant, s'il est impossible pour l'établissement de placer le repos à la 8^{ème} journée en raison de l'organisation du travail (par exemple une garde déjà prévue à l'horaire du résident le 8^{ème} jour), l'établissement peut placer ledit congé lors de la 9^{ème}, 10^{ème} ou 11^{ème} journée de la séquence de 12 jours consécutifs. La date n'est pas au choix du résident;
- Il s'agit d'une banque de 3 congés (non-divisibles) par année académique.

Il est important de rappeler que le résident demeure responsable de s'assurer de la validité de son stage auprès de la Faculté.

Voici la **procédure de demande de congé de repos optionnel** :

- Selon la procédure habituelle, le formulaire d'absence (V11 2025-11-14) et joint au présent courriel, doit être utilisé pour soumettre votre demande de congé pour un repos optionnel au secrétariat de l'enseignement de votre milieu de stage.
- Dans la section **Congé autre** :
 - Sélectionnez **Repos optionnel – 12 jours consécutifs**;
 - Incrire la **date** de votre **8ème journée consécutive de travail** dans la section **Journée séparée**;

- Incrire les **dates de vos gardes de fin de semaine et lors des jours fériés** (s'il y a lieu) de votre horaire de travail incluses à la séquence de 12 jours consécutifs de travail de même que la **spécialité où la garde est effectuée** dans la section **Précisez**.
- **Joindre la ou les listes de garde**, si votre horaire de travail d'au moins 12 jours consécutif chevauche deux périodes de stage.

Inscrit				
Maladie (aa-mm-jj)	Du	au		
	Journée séparée			
	Cocher s'il s'agit de maladie motif personnel (max trois par année, non consécutives) <input type="checkbox"/>			
Formation (aa-mm-jj)	Du	au		
	Journée séparée			
	Nom de la formation			
	Autre (précisez)			
Congés autres (aa-mm-jj) ('Preuve requise')	Du	au	Décès : déplacement si >240 km <input type="checkbox"/>	
	Journée séparée			
	Nom du congé <input type="checkbox"/> Précisez			
Journée de recherche (aa-mm-jj) Approbation écrite préalable du directeur de programme	Journée séparée			
	Titre du projet de recherche			
Annulation de congé (aa-mm-jj)	Précisez	Du	au	
	Journée séparée			
Signature résident		Date de la demande		
		Autorisation	Date	Refusé
Ass. rés. coordonnateur OU rés. coordonnateur (si requis)			<input type="checkbox"/>	Motif du refus
Responsable de stage OU représentant autorisé (si requis)			<input type="checkbox"/>	
Direction de l'enseignement			<input type="checkbox"/>	

		Autre (précisez)	
Congés autres (aa-mm-jj) (*Preuve requise)	Du	au	Décès : déplacement si >240 km
	Journée séparée		
Nom du congé		Précisez	
Journée de recherche (aa-mm-jj) Approbation écrite préalable du directeur de programme	Journée séparée	Titre du projet	
Annulation de congé (aa-mm-jj)	Précisez	au	
Journée séparée			
Signature résident		Date de la demande	


Repos optionnel - 12 jours consécutifs
Libération syndicale
***Paternité (5 jrs max)**
Visite grossesse (4 jrs max)
***Décès conjoint (5 jrs max)**
***Décès enfant (5 jrs max)**

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec nous à l'adresse suivante :
ens.medical.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

Le secrétariat du Service de l'enseignement médical